

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 03 février 2022
Convocation faite
Le 20 janvier 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), MM. Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2022-01-004 Autorisation au Président de signer un avenant n° 1 au
marché n° 19 MT 01 07 – Lot n° 11 – relatif à la
réhabilitation de la piscine de REVIN**

Vu le marché n° 19 MT 01 07 – Lot n° 11, relatif à des travaux de peintures dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine de REVIN, notifié à l'entreprise LAURENT, le 18 janvier 2021, pour un montant initial de 42 158,52 € HT,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Travaux en plus et moins-value de peintures et/ou plafonds suspendus de la zone « personnel » ;
- Travaux en moins-value de peinture derrière les casiers des zones C5 et C6 ;
- Travaux en plus-value de zones non prévues au DCE mais nécessitant un traitement esthétique ;
- Nettoyage moyenne pression de la façade en ITE côté Ouest ; d'un montant total de 13 596,02 € HT soit 16 315,22 € TTC conformément au devis n° 21/243 du 25 novembre 2021 ;
- Fourniture et pose de film dépoli sur les faces intérieures des vitrages du local réserve, d'un montant de 1 476,39 € HT soit 1 771,67 € TTC conformément au devis n° 21/254 du 18 décembre 2021.

Considérant le surcoût des travaux d'un montant de 15 072,41 € HT, représentant une plus-value au marché de 35,75 %, portant ainsi le nouveau marché à 57 230,93 € HT,

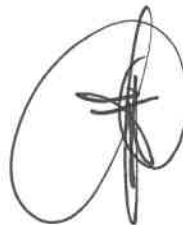
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 19 MT 01 07 – Lot n° 11, attribué à l'entreprise LAURENT,

* **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a series of loops and a vertical stroke, enclosed within a large, irregular oval shape.